

Cours de Base :
«Patrimoine culturel et naturel : Histoire et théories ».

Chargé de Programme :
Dr Youcef CHENNAOUI
Maître de conférences, classe A,
Chercheur à l'EPAU d'Alger.

• **Séance N° 1**

**La genèse et les fondements théoriques
de la notion du patrimoine architectural.**
(Texte dans sa version provisoire).

• **Contenu du Cours :**

1. Introduction.

2. De la restauration des monuments à la question des centres historiques.

A. la tutelle et la sauvegarde des biens historiques:

• **Chronologie historique.**

B. Les différentes écoles de pensées.

- **La théorie de Viollet Le Duc en France.(1814- 1879).**

- **La théorie de John Ruskin en grande Bretagne.(1819- 1900).**

- **Les percepts de Gustavo Giovannoni en Italie (1873- 1947).**

3. Les différentes chartes de restauration.

- (rappel de quelques notions de base).

4. Conclusion.

5. Bibliographie indicative.

1. Introduction :

Près de deux siècles se sont écoulés depuis l'émergence du nouvel intérêt au patrimoine architectural. Il convient de faire le point sur les évolutions qu'ont connues notre doctrine et nos pratiques dans le domaine de la sauvegarde et mise en valeur des monuments historiques. En ce qui concerne la protection tout d'abord, le fait marquant étant sans doute la diversification et l'élargissement de la notion du patrimoine même de monument historique : Œuvre d'art, architecture « Majeure » / architecture « Mineure », ensemble historique, ... L'attention, autrefois concentrée sur les édifices les plus prestigieux, se porte de plus en plus aujourd'hui vers des aspects nouveaux de notre patrimoine : bâtiments ruraux ou industriels. On protège aujourd'hui les œuvres contemporaines de Perret et de Le Corbusier.

En matière de restauration également, les conceptions ont sensiblement évolué. Notre politique repose aujourd'hui sur deux grands principes :

1. L'authenticité : Signifie que la restauration doit se subordonner à la vérité archéologique et rechercher une réalité historique incontestable.

2. Le respect des apports successifs du temps : Nous conduit à conserver les marques de la diversité historique : la modification de partis architecturaux, la variété des techniques utilisées sont des témoignages de la vie du monument qu'il convient de préserver.

2. De la restauration des monuments à la question des centres historiques

A. La tutelle et la sauvegarde des biens historiques:

Chronologie historique :

La tutelle et la sauvegarde du patrimoine historique n'est pas seulement l'action de restituer le bien culturel dans son contexte temporel et spatial, mais celle de le relier à sa nature publique, en lui redonnant sa vraie valeur sociale. Cette notion d'institution commença dès l'époque romaine, où une législation fut dressée afin de discerner la propriété publique de celle du privé. Cependant, à l'époque Auguste, naît le besoin d'une réglementation afin de gérer la sauvegarde et l'entretien des monuments existants. Ce fut une institution magistrale connue sous le nom de "COMES NITENTIUM RERUM". Ce cadre d'institutions se perpétua presque dans toutes les époques historiques de l'aire romaine, dont la législation chrétienne, le "CODE THEODOESIEN" appliquait une réglementation concernant les opérations de sauvegarde et de restauration.

À l'époque médiévale, on assiste à une répression de cette législation, car on en note un désintéressement quasi total de la société pour le patrimoine historique. Dès lors une grande destruction des monuments et édifices fut entamée afin de récupérer les matériaux de construction pour les constructions ultérieures.

La renaissance allait introduire une nouvelle pratique avec la réinterprétation des œuvres du passé. Dans son traité « *De Re Aedificatoria* », refonte de Vitruve, Alberti soutient qu'on peut améliorer certains bâtiments en leur donnant une application magistrale (par un enrobage). L'exemple de l'église de San Francesco de Rimini (1447) : Il fit revêtir cette église gothique de marbre pour lui donner un aspect d'un temple antique. Ces pratiques peuvent s'observer jusqu'au 15^e siècle.

Cette attitude continuait jusqu'au 15^{ème} siècle. Il fallait attendre l'année 1624 pour assister à la diffusion d'une réglementation prévisionnelle décrétée par le Cardinal ALDO BRANDINI, qui obligeait la prédisposition d'un permis de construction dans le cas où on utiliserait ces deux matériaux: le marbre et le métal.

Partant d'une vision conservatrice des antiquités archéologiques au 18^{ème} siècle, le Cardinal SPINOLA ALBANI aboutit à une réglementation nouvelle, régissant toute forme de conservation et sauvegarde des édifices antiques. Ces interventions devaient être soumises au contrôle permanent d'un commissaire des Beaux-arts. Cette réglementation avait subi plusieurs remaniements conceptuels au courant du 19^{ème} siècle, afin d'arriver à une formulation réglementaire définitive en 1902, contenant une quarantaine de lois encadrant et limitant la liberté des initiatives individuelles.

En France, ce fut à la suite d'un long processus de dégradation des édifices civils et religieux ; correspondant aux destructions de la révolution de 1789 et au vandalisme des premières décennies du 19^e siècle, que le concept de restauration va connaître son évolution la plus rapide. Déjà, une convention fut proclamée sur le principe de l'intervention sur les monuments par l'état, ce qui avait nécessité la mise en place d'un appareil administratif au service de la conservation. Il revenait à la monarchie de juillet de réaliser ce programme, en s'appuyant sur le mouvement d'opinion, favorable à l'histoire nationale et à l'art médiéval.

On peut en fait dater du début du 19^{ème} siècle l'apparition d'une nouvelle façon de considérer les monuments, et presque en même temps celle des problèmes liés à leur restauration. Nous pouvons donner des exemples de l'une et des autres en exposant quelques faits particuliers, observés à Rome à cette époque.

En premier lieu, les fouilles entreprises en 1802 autour de l'Arc de Septime Sévère dans la zone du Forum Romain. Ces fouilles ressemblent à beaucoup d'autres: il s'agit de dégager l'une des bases de l'Arc pour en vérifier les mesures. Une fois les relevés effectués, le monument sera ré enterré.

Il venait à ceux qui surveillaient les fouilles l'idée que le monument dégagé pour toujours de la terre qui le recouvrait pouvait être installé au milieu d'un fossé où les visiteurs descendront pour en apprécier les formes dans leur intégrité. Cette épisode montre la naissance d'une idée: la mise en valeur de la construction monumentale, non plus considérée comme une sorte de vestiges romantiques mais réintégrée dans la ville vivante et active. A l'idée de la mise en valeur vient s'ajouter le problème de la restauration; en effet, sur de nombreux monuments, une intervention s'impose, de consolidation lorsqu'ils sont instables, ou de dégagement lorsqu'ils sont à peine visibles sous la stratification des transformations successives.

« Ce problème affecte, durant les premières décennies du siècle, tout le bassin méditerranéen où l'on va travailler sur les restes de la période classique » (1).

Le choix d'un deuxième exemple de consolidation des monuments antiques a porté sur le Colisée, où à l'instabilité de ses arcades croulantes, une urgente intervention est venue remédier en deux temps:

1) La première fut dirigée par Raffaele STERN en 1807. Elle consistait à opposer à la poussée des arcades par un contrefort de haut en bas. Cet éperon se distinguait par ses matériaux, différents du contexte antique.

2) La deuxième intervention attribuée à Giuseppe VALADIER en 1826 est venue remédier à cette instabilité des arcades par la reconstruction de ces derniers, pour compléter la ligne manquante du monument, qui formera elle-même un éperon. (2). Cette maçonnerie fut réalisée en briques qui reproduisait l'architecture existante, mais qui ne permettait pas de discerner le nouveau de l'authentique, puisqu'elle fut enduite d'une couche de d'enduit coloré, reproduisant la patine d'antan.

"En comparant les deux interventions, on peut aisément reconnaître la dialectique entre la restauration de consolidation pure et simple, où l'on se préoccupe d'altérer le moins possible l'authenticité du monument, et la restauration qui altère en partie son objet en reprenant les lignes interrompues et en insistant sur l'effet visuel général du monument". (3).

D'ici on déduit que le projet de restauration, au début du 19ème siècle, fut une opération du type archéologique.

Un nouveau comportement envers le patrimoine historique et architectural fut marqué après 1850, car grâce à l'expérience acquise à Pompéi, la prise de conscience historique due au besoin de témoignages et valeurs historiques, et la signification d'ancienneté, nous a amenés à noter en ce moment dans la pratique de la conservation deux tendances carrément opposées qui sont celles de:

B. Les différentes écoles de pensées.

1) La théorie de VIOLLET-LE-DUC

"La restauration est l'unique possibilité pour l'édifice décidant de revivre et de retrouver sa valeur et sa signification. On peut rétablir l'aspect en reproduisant des parties manquantes dont le témoignage nous est parvenu de façon certaine, qui a sacrifié la valeur romantique imprimée sur le corps du bâtiment par les signes du temps. Ses interventions de restauration se caractérisèrent donc comme étant stylistiques et artistiques.

2) La théorie de John RUSKIN

"Prenez soin de vos monuments et vous n'aurez pas besoin de restaurer (...). Veillez d'un oeil attentif sur un vieil édifice (...) bardez-le de fer lorsqu'il se désagrège, soutenez-le à l'aide de poutres lorsqu'il s'affaisse, ne vous souciez pas de la laideur du secours que vous lui apportez: il vaut mieux boîter que de perdre une jambe".

Il faut donc éviter de restaurer, car l'édifice court le risque de sortir falsifié. Pour RUSKIN, la valeur des monuments réside surtout dans leur authenticité, que l'on ne peut pas séparer de l'état de décadence dans laquelle se trouve la matière de l'édifice à cause des injures du temps. Ses interventions de maintenance n'écartaient donc pas l'évolution du monument dans son ère. Cependant l'époque qui a suivi dura jusqu'aux années 1920-1930. Cette période se caractérisa par une production éclectique et historiciste qui n'a pas travaillé à vraie dire le bien culturel, puisqu'il y avait cette prédominance d'une époque historique sur l'autre.

A cet effet, il fallait attendre le 20 Juin 1909 pour décréter la loi n. 364 sur les principes fondamentaux sur lesquels se basent les normes actuelles de la conservation du patrimoine historique.

En 1931, la charte d'Athènes a eu un grand mérite aux monuments historiques isolés, par la reconsidération de toutes leurs valeurs, tout type confondu, de l'oeuvre monumentale à l'édifice mineur; pris comme témoignages d'une civilisation.

La charte d'Athènes incitait à la conservation de l'objet unitaire dans le but de sa revalorisation dans son contexte global.

La charte suivante de restauration de Venise, en 1964, avait élaboré pour la première fois un cadre institutionnel régissant internationalement la pratique de la conservation et de la restauration.

En Italie, la réponse institutionnelle à l'évolution de la doctrine de conservation fut présentée sous forme d'une charte de restauration citant plusieurs instructions pour la restauration des monuments (1972). Cela était sous l'égide du Ministère de l'Instruction publique. Celle-ci contenait des normes et des principes théoriques et méthodologiques régissant toutes sortes d'intervention.

Le travail accompli, en terme de la conservation et mise en valeur des monuments et sites historiques, fut théorisé en termes définitifs en 1975 à l'occasion de cette année qui fut dédiée au Patrimoine Architectural. Une "**Conservation Intégrée**" du centre historique en sa globalité fut le résultat de la conjugaison de ces deux éléments: technique (restauration/sauvegarde) et la recherche de la fonction appropriée qui assura le maintien et la survie de celui-ci dans l'ensemble des transformations urbanistiques.

Afin de décrire d'une manière globale l'évolution des concepts qui inspirent la pratique de la conservation des monuments et sites historiques, on a décidé de les ramener ici schématiquement en ces quelques points: (4).

- 1) L'histoire de la conservation en Europe, à partir du 19ème siècle, commença par l'introduction progressive des lois et règlements de sauvegarde et la création d'organismes à diverses échelles, qui veillaient au recensement et à la restauration de ces biens historiques.
- 2) La tutelle de la ville historique en Italie, dans son ensemble, se fait jour peu à peu à l'issue des activités de **Gustavo GIOVANNONI (1873-1947)** où quelques cas d'expériences s'opèrent dans les années 30, par exemple la réhabilitation de quelques quartiers dans la ville de Sienne et de Bergame. Ils instaurèrent une nouvelle tradition.

Après la deuxième guerre mondiale, le principe fut appliqué à grande échelle.

- 1) De là le centre historique avait acquis une signification autonome par rapport au contexte émergent des édifices monumentaux. Une signification de stratification et de témoignages historiques que recèle le centre historique dans ses différents niveaux.
- 2) L'ensemble de ces significations resitua peu après le monument dans son contexte global, où l'ensemble de ces "témoignages matériels ayant des valeurs de civilisations" disposaient de deux extrêmes: d'une part le monument architectural d'autre part l'outil de travail de l'artisan.
- 3) La conservation du lieu ou du milieu naturel, en outre, est venue améliorer son identité mais renforcer aussi son caractère, et ainsi accroître son intérêt économique.
- 4) En retrouvant ses valeurs civiques sociales et formelles, le centre historique a constitué, à partir des années 60, la valeur de Partie pour le tout; toutes les valeurs énoncées de la communauté urbaine s'y trouvent.
- 5) A l'issue d'une attitude forgée pendant plus d'un siècle, la conservation en Italie actuellement connaît une phase nouvelle et intense d'évolution, "une énorme extension du champ d'action de la conservation est en cours et elle comprend la totalité du patrimoine pré moderne, des sites archéologiques protégés aux bâtiments d'usage commun situés dans les centres dépourvus de protection". (5).

En conclusion, on a vu que l'introduction de la conservation des monuments et sites historiques, qui fut une pratique auparavant, devient aujourd'hui une discipline en soi avec ses différentes filières. Une discipline qui a développé ses principes, comprenant non pas « *la seule conservation de l'édifice mais sa réinsertion dans le cycle vital de l'utilisation actuelle, sa réintégration dans le contexte d'un organisme (la ville et l'environnement) en cours de transformation* " (6).

NOTES DU CHAPITRE

- (1) Extrait de polycopié de: cours de post-graduation en 'Préservation'. Polycopié n° 1. "Sites historiques en Italie, pratiques courantes de la conservation et perspectives d'innovation". Chap. 1, F. GIOVANETTI: "*Monuments et sites historiques aujourd'hui*". Centre Analisi Sociale Progetti, Rome, pour EPAU d'Alger. 1989 (pp. 1 à 63).
- (2) Cette maçonnerie fut réalisée en briques qui reproduisaient l'architecture existante, mais qui ne permettait pas la distinction du nouveau de l'authentique; puisque celle-ci fut recouverte d'une peinture destinée à les assimiler à la partie antique en pierre.
- (3) Ibid, note (1).
- (4) Du fait que l'objectif fixé par notre problématique de travail demeure inhérent à la question de la sauvegarde historique, cet exposé se veut comme un outil de compréhension et non un sujet en soi.
- (5), (6). Ibid, note (1).